

Jeudi 23 mars 2017
de 13h30 à 17h30

LA LIQUIDATION DES REGIMES MATRIMONIAUX : QUESTIONS APPROFONDIES

Focus sur ces questions complexes que rencontrent les praticiens du droit de la famille, suivi d'un cocktail dinatoire à l'occasion du 25e anniversaire de l'AJN.

Cette conférence sera utilement complétée par la conférence AJN du 27 avril 2017 sur les aspects sociaux et fiscaux de la séparation et du divorce.

PROGRAMME

13h15 Accueil des participants

13h30 Introduction

13h45 - 14h30 Questions d'ordre procédural : Rappel sur les contredits
Forme de l'avis du Notaire
Communication des pièces par les parties
Contestations préalables
Expertises
Remplacement de Notaire

Par Mr Nicolas GENDRIN, Juge au Tribunal de la Famille de Namur et Mme Dima KARADSHEH, Juge au Tribunal de la Famille du Brabant-Wallon

14h30 - 15h00 L'application de l'article 19 alinéa 3 du Code Judiciaire dans les procédures de liquidation- partage

Par Me Jean-Marc THIERY, avocat au Barreau du Brabant-Wallon

15h00 - 15h15 Séance de questions - réponses

15h15 - 15h30 Pause

15h30 - 16h15 Analyse des derniers arrêts de la Cour de Cassation

Par Mme Elise GROSJEAN, assistante à la Faculté de Droit de l'UCL et collaboratrice notariale

16h15 - 17h00 Les comptes de créances et de récompenses dans la question immobilière, la méthode de réévaluation, la question de la déduction des intérêts et la notion de l'enrichissement sans cause

Par Mme Isabelle DE STEFANI, collaboratrice notariale

17h00 - 17h30 Séance de questions - réponses

17h30 Cocktail dinatoire pour fêter les 25 ans de l'AJN

DATE Jeudi 23/03/17, de 13h30 à 17h30

LIEU Faculté de droit, Université de Namur, Rempart de la Vierge 5 à 5000 Namur

INSCRIPTION OBLIGATOIRE (tant pour la conférence que pour le cocktail dinatoire qui suit) via le site www.ajn.be

40 € (30 € pour les avocats stagiaires - 5 € pour les étudiants sur présentation de leur carte d'étudiant) à verser avant la conférence au compte bancaire de l'AJN - Code IBAN : BE16 6301 8124 6074 - Code Swift/Code Bic : BBRUBEBB, avec la mention «**23/03/17 + nom(s) du/des participant(s)**».
En l'absence de paiement préalable : 50 € (40 € pour les avocats stagiaires).

La participation des magistrats est prise en charge par le SPF Justice exclusivement pour les participants présents. Il est toutefois permis de se faire remplacer.

Agréation OBF : 3 points - Les attestations de présence ne sont remises qu'aux personnes qui participent à l'entièreté de la conférence.
Agréation Notaire : (à confirmer)

